Fédération des Conseils de Parents d'Élèves

COLLÈGE RENE CASSIN

528 Boulevard Léon Sauvan – 06690 Tourrette-Levens

http://fcpe-tourrette-levens.over-blog.com/

Pour nous contacter : fcpe-tourrette-levens@bbox.fr

MODE D'EMPLOI
POUR LA RENTREE EN 6ème

Rentrée 2013-2014

QUI ETAIT M. RENE CASSIN ?

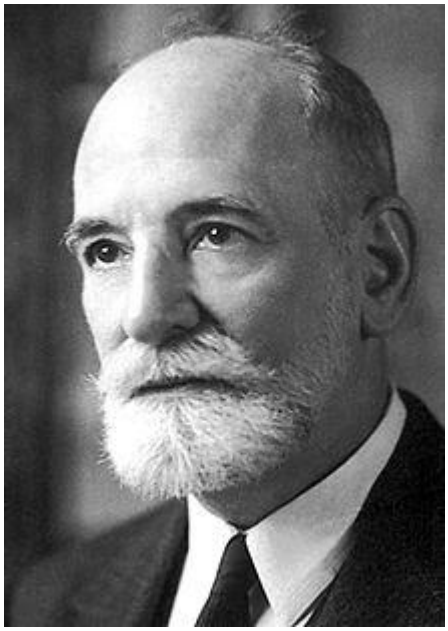

René Samuel Cassin (né le 5 octobre 1887 à Bayonne, mort le 20 février 1976 à Paris), était un juriste, diplomate et homme politique français.

Membre du gouvernement de la France libre pendant la seconde Guerre mondiale, un des auteurs de la déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, vice-président du Conseil d'Etat de 1944 à 1959, président de la Cour européenne des droits de l'homme de 1965 à 1968, il reçut le prix Nobel de la paix en 1968, et aussi le prix des droits de l'homme des Nations unies la même année.

René Cassin est le fondateur de l'Institut libre d'étude des relations internationales (Ileri) ainsi que de l'Institut Français des Sciences Administratives (IFSA) qui est aujourd'hui une association reconnue d'utilité publique.

Il repose actuellement au Pantheon.

PARENTS D'ÉLÈVES DE 6ÈME

L'entrée en Sixième marque un changement important dans la scolarité de votre enfant.

Après cinq années passées à l'école élémentaire, voici votre enfant au collège pour quatre ans.

Afin de vous aider, les membres de **la FCPE** du Collège René Cassin ont rassemblé des informations dans ce document pour faciliter cette nouvelle étape de la scolarité de votre enfant.

L'organisation de l'établissement, de la cantine, des transports, des cours est nouveau mais ne devrait pas dérouter les enfants et les parents, si vous prenez connaissance de leur fonctionnement.

SOMMAIRE

- LE COLLÈGE ET SON ORGANISATION 5
- FONCTIONNEMENT DU COLLEGE 6
- CARNET DE CORRESPONDANCE 7
- ENT (ESPACES NUMERIQUES DE TRAVAIL) 8
- CLASSES ET OPTIONS PROPOSEES 9
- LE C.D.I 10
- LE FOYER SOCIO EDUCATIF 11
- SOUTIEN AUX ÉLÈVES 12
- L'ASSURANCE SCOLAIRE 12
- LE RESTAURANT SCOLAIRE 13
- TRANSPORTS SCOLAIRES 14
- POIDS DES CARTABLES 15
- LES PARENTS ET LA VIE DU COLLÈGE 16-17-18
- PRÉSENTATION DE LA F.C.P.E. 19-20

LE COLLÈGE ET SON ORGANISATION

Qui allez-vous rencontrer au collège ?

Le Collège fonctionne sous la responsabilité de **MME le PRINCIPAL**. Elle est assistée dans ses fonctions par M**. le PRINCIPAL ADJOINT**.

La SECRETAIRE assure le suivi administratif du collège**.**

La CONSEILLERE PRINCIPALE D'EDUCATION (CPE) est responsable de la Vie Scolaire. Sa fonction au sein de l'établissement est très importante.
Votre enfant sera en contact avec elle et son équipe pour :
- Les demandes d'informations administratives,
- Les activités périscolaires,
- Les absences et retards,
- La Sécurité et les problèmes de la vie quotidienne au collège.

L'INTENDANT(E) assure la gestion du collège : demi pension, travaux d'entretien, paiement pour les voyages organisés par le collège. …

La CONSEILLÉRE d'ORIENTATION est à la disposition des élèves et leurs parents sur rendez-vous. Se renseigner auprès de la Vie Scolaire ou du professeur principal.

Les PERSONNELS DE SANTE OU SOCIAUX (médecin scolaire du secteur, assistante sociale, infirmière) peuvent aussi vous aider en cas de difficultés personnelles ou familiales.

Le Professeur PRINCIPAL: au collège, **votre enfant aura plusieurs professeurs**. Afin de faire le lien entre tous et vous, l'un d'entre eux est désigné, dès la rentrée, pour être le PROFESSEUR PRINCIPAL de la classe où sera votre enfant.

Et pour finir, **les cuisiniers et le personnel de cuisine** ainsi que **les personnels d'entretien et d'accueil.**

REGLEMENT INTERIEUR

Vous trouverez le RÉGLEMENT INTÉRIEUR du collège dans le carnet de Correspondance de votre enfant, que vous et votre enfant devrez lire et signer dés la rentrée.

HORAIRES DES COURS

Les cours ont lieu du **:**
- **LUNDI au VENDREDI de 8h15 à 17h00.**
- **MERCREDI MATIN de 8h15 à 12h30.**

L'emploi du temps de votre enfant lui est communiqué en début d'année scolaire. Vous le trouverez notamment au dos de son carnet de correspondance.

DANS TOUS LES CAS LA SORTIE ENTRE LES COURS EST INTERDITE.

AUTORISATION DE SORTIE

IMPORTANT : En début d'année scolaire, vous aurez à remplir un formulaire pour l'autorisation de sortie de votre enfant.

Cas n°1 : est autorisé(e) à entrer à la 1ère de cours effective de la matinée et à sortir après la dernière heure de cours effective de l'après-midi.
Les externes sont aussi autorisé(e)s à sortir après la dernière heure de cours effective de la matinée et à entrer à la 1ère de cours effective de l'après-midi.
Un élève demi-pensionnaire ne peut-être autorisé à sortir du collège avant 14h.

Cas n°2 : n'est pas autorisé(e). Doit être présent au collège de 8h15 à 17h.

ATTENTION : DANS CES CAS, SI VOTRE ENFANT EST SORTI DU COLLÈGE, IL N'EST PLUS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT.

CARNET DE CORRESPONDANCE

Il sert de liaison entre le collège et la famille. Il est utilisé pour :

- Prendre rendez-vous avec les professeurs,

- Signaler les sorties exceptionnelles,

- Vous informer des réunions, des papiers communiqués….

- Signaler les absences, les retards de l'enfant, les avertissements…

- Correspondre avec les professeurs

Nous vous invitons à le consulter régulièrement

ENT (Espaces Numériques de Travail)

http://www.ac-nice.fr/college-renecassin

L'accès à l'ENT se fait à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnel et incessible (chacun des deux parents et l'enfant auront leur propre code identifiant). Les identifiants seront remis à votre enfant, en début d'année scolaire.

Vous êtes responsable de la conservation et de la confidentialité de cet identifiant et de ce mot de passe.
Afin de renforcer la sécurité de l'accès à l'ENT, il est vivement conseillé de modifier vous-même votre mot de passe *(dans Espace personnel / Mot de passe).*

Vous pourrez ainsi accéder à votre espace personnel :

- Communication : Annuaire, Messagerie, Carnet d'adresses
- Applications scolaires : Notes et cahier de texte, Groupes de travail, Boite à outils
- Vie de l'établissement : Agenda, Tableau d'affichage, Lien Web, Documents
- Espace personnel : Mes alertes, Mot de passe
- Mon profil : Ma page d'accueil, infos personnelles
- Site du collège

Une adresse mail sera créée pour chacun (xx.xxxx@agora06.fr), afin de pouvoir faciliter l'échange d'information entre le collège, les professeurs et vous. **Il est vivement conseillé de vider la messagerie au fur et à mesure**.

CLASSES ET OPTIONS proposées

6éme - 7 classes
LV1 (langue vivante 1) : anglais.
Options : LV1bis allemand ou italien.

5éme - 8 classes
LV1 (langue vivante 1) : anglais.
Options : LV1bis allemand ou italien, section sportive, latin.

4éme - 7 classes
LV1 (langue vivante 1) : anglais.
LV2 (langue vivante 2) : Italien, Espagnol ou Allemand.
Options : section sportive VTT, latin.

3éme - 7 classes
LV1 (langue vivante 1) : anglais.
LV2 (langue vivante 2) : Italien, Espagnol ou Allemand
Options : section sportive VTT, latin, DP3.

UNSS (Union National du Sport Scolaire)
L'inscription à l'Association Sportive ou **UNSS** se fait en septembre à une date déterminée par le collège. Cette information se fait par voie de distribution et d'affichage.

Votre enfant, en dehors des heures d'éducation physique obligatoire, a la possibilité de pratiquer, le mercredi après-midi, un sport de son choix avec les professeurs d'EPS du collège.

En s'inscrivant à l'association, l'enfant prendra part:
- Aux entraînements hebdomadaires,
- Aux compétitions qui se déroulent pendant l'année, qui opposent différents établissements scolaires du département, de l'Académie ou le cas échéant au niveau national.
La licence payante est obligatoire pour pratiquer les sports proposés par l'UNSS (prévoir également des photos d'identité et un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport choisi, délivré par votre médecin).

LE C.D.I.

Le C.D.I., Centre de Documentation et d'Information, est ouvert à tous les élèves qui souhaitent lire ou effectuer des travaux nécessitant l'utilisation d'ouvrages ou de documents. Il est animé par une documentaliste qui travaille en collaboration avec l'équipe enseignante.

Des postes informatiques sont à disposition des élèves pour effectuer des recherches pour des travaux scolaires ou passer les items du B2II (Brevet Informatique et Internet) ou faire des recherches pour leur orientation.

LE FOYER SOCIO EDUCATIF

Il permet aux élèves de participer aux activités culturelles et sportives dans le cadre de l'établissement. Il vous sera présenté lors de la réunion de rentrée. En 2012-2013, le FSE a proposé différentes activités culturelles ou sportives :

- Chorale
- Etc…

Les activités du Foyer sont animées par des professeurs.

Une participation financière de 7 Euros est demandée aux familles, pour l'adhésion au FSE (non obligatoire). Une carte d'adhérent sera remise à l'enfant.

Le *Foyer Socio-Educatif* joue un rôle essentiel dans la vie du Collège ; il a pour but de promouvoir la vie culturelle dans l'établissement. Cette association permet aux enfants de participer à des activités mises en place au collège, mais aussi à de nombreuses sorties. Le F.SE. permet aussi aux élèves de se confronter à des artistes intervenants en théâtre, musique…

Des exemples parmi d'autres: achat de 2 tables de ping pong, remise à neuf des 2 babyfoot, des sorties au concert, au théâtre, venue de plusieurs compagnies théâtrales au collège, venue d'artistes intervenants, préparation des concerts de la chorale, participation à « Collège au Cinéma » pour les 5èmes,……..

Le F.S.E. propose aussi aux élèves une « boîte à idées » ; il leur propose aussi (ainsi qu'à leurs parents) de participer aux réunions de bureau qui ont lieu une fois par mois. Enfin, l'association joue un rôle pour construire une vie civique au collège et de meilleures relations entre les différents acteurs du collège.

SOUTIEN AUX ÉLÈVES

Les **ATP (Accompagnements au Travail Personnel)** sont obligatoires en 6ème. Ils sont dispensés aux élèves 1 heure par semaine pour leur enseigner une approche méthodologique du travail. Ils comprendront un volet sur l'utilisation du classeur-trieur.

En 6ème, en début d'année, des **groupes de soutien**, au cas par cas (évalué par les professeurs), sont mis en place (jusqu'à 2 heures par semaine).

L'ASSURANCE SCOLAIRE

Dans le cadre des activités proposées par l'établissement, notamment les sorties, les voyages collectifs, les séjours linguistiques, l'assurance est obligatoire tant pour les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile) que pour ceux qu'il pourrait subir (individuelle accidents).

L'attestation d'assurance doit couvrir la totalité de l'année scolaire (attention aux attestations qui s'arrêtent à la fin de l'année civile).

Les familles ont libre choix de l'organisme assureur.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

C'est un self-service qui fonctionne par roulement pour faciliter l'accès aux élèves qui reprennent les cours à 13h.
Le service débute à 11h25.

Les repas sont élaborés sur place par des professionnels.

Un forfait de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) est en vigueur dans l'établissement.
La facture sera donnée en fin de chaque trimestre à votre enfant.

Les élèves sont appelés par classe et doivent **se présenter obligatoirement dans l'ordre indiqué par la Vie Scolaire** (appel sonorisation. Cette ordre peut être à tout moment modifié en fonction des impératifs du service (professeurs absents, modifications de cours, sorties pédagogiques).

Avant d'être autorisé à entrer, chacun doit décliner son nom, prénom et présenter sa carte de demi-pension à la personne chargée du pointage journalier des demi-pensionnaires présents.

Les élèves qui n'ont pas leur carte seront appelés par la Vie Scolaire et devront impérativement déjeuner dans le créneau qui leur est attribué.

LA PREMIERE CARTE EST GRATUITE. En cas de perte, une nouvelle carte vous sera donnée par l'intendante, au prix de 5 euros.

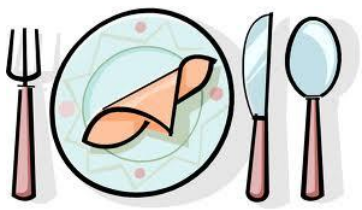

TRANSPORTS SCOLAIRES

Ils sont souvent financés par le Conseil Général pour les trajets entre le collège et le domicile habituel de l'enfant. Lors de l'inscription de votre enfant au collège, un imprimé vous sera remis. Pensez à respecter les délais afin que votre enfant puisse bénéficier des transports dès la rentrée : le dépôt des dossiers se fait en général **au plus tard début juillet**.

Selon votre lieu d'habitation, le transport scolaire sera assuré par des bus affrétés par le Conseil Général (un ou deux le matin pour une arrivée au collège avant 8h ou 9h et un ou deux le soir avec un départ du collège à 16h ou après 17h, uniquement les jours de classe).

Les cartes de transport sont à retirer à l'endroit où le dossier a été déposé.

ATTENTION : En cas de perte ou de vol, une nouvelle carte peut vous être délivrée, contre paiement.

LES ÉLÈVES DOIVENT OBLIGATOIREMENT PRÉSENTER OU VALIDER LEUR TITRE DE TRANSPORT ÀLA MONTÉE DANS LE BUS OU LORS DE CONTROLES INOPINES.

EN L'ABSENCE DE TITRE DE TRANSPORT, LA MONTÉE DANS LE BUS POURRAIT LEUR ÊTRE REFUSÉE.

Des sanctions peuvent être prises (exclusions temporaires) à l'initiative du Conseil Général à l'encontre des élèves dont le comportement pourrait nuire à la bonne marche et à la sécurité de ce service (chahut, insultes, dégradations…).

CHARTE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE POUR L'ALLEGEMENT DU POIDS DES CARTABLES (CA Juin 2010)

Les Professeurs s'engagent à	Les familles s'engagent à
❑ Ne demander qu'un cahier ou qu'un classeur souple par discipline (sauf en anglais , math et SVT où il existe des cahiers de TP)	❑ Vérifier régulièrement l'emploi du temps de l'enfant et l'aider à faire son cartable.
❑ Travailler prioritairement sur les manuels et ressources numériques en 6ème et 5ème . en français, HG, math et technologie	❑ Eduquer l'enfant à ne transporter que ce qui lui est nécessaire
❑ Eviter absolument le transport des manuels papiers quand il existe des manuels numériques	❑ Lui apprendre à ne pas venir au collège avec des objets sans rapport avec la scolarité
❑ Rappeler aux élèves comment utiliser les casiers ou la salle des sacs (notamment en 6ème)	❑ Rappeler à l'enfant qu'il existe des casiers et une salle des sacs
❑ Sur tous les niveaux de la 6ème à la 3ème , privilégier lorsque cela est possible, l'utilisation des ressources numériques pour travailler	❑ Lire attentivement et régulièrement le Carnet de correspondance pour voir si l'établissement ne l'avertit pas d'une surcharge du sac de l'enfant en 6ème et 5ème surtout
❑ éduquer l'élève au respect des biens matériels collectifs pour éviter à l'avenir le saccage des casiers	❑ éduquer l'enfant au respect des biens matériels collectifs pour éviter à l'avenir le saccage des casiers
L'établissement s'engage à	
❑ laisser un jeu de livres par niveau au CDI ❑ faciliter l'accès au CDI pour les élèves qui souhaitent travailler et mettre à leur disposition des manuels papiers et des ordinateurs ❑ sanctionner lourdement les dégradations de casiers et en informer les familles ❑ sensibiliser les élèves au respect du matériel	

Le poids de cartables, devenu problème de santé publique, est au cœur des préoccupations des acteurs du collège et des parents.
La FCPE continue d'œuvrer pour généraliser l'utilisation d'un livre pour deux en cours. Cela évite que chaque élève transporte la totalité de ses nécessaires chaque jour.

LES PARENTS ET LA VIE DU COLLÈGE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'élection des représentants des Parents d'Élèves se déroule en début d'année scolaire dans chaque établissement scolaire.

La Fédération des Conseils de Parents d'Élèves ou **FCPE** présente des candidats aux postes de membres du Conseil d'Administration du collège de votre enfant.
La liste **FCPE** est établie lors de l'Assemblée Générale qui se déroule cette année le **17 septembre 2013 vers 19 H**.
Une information sur le déroulement ainsi que le matériel de vote du **11 octobre 2013**, vous sera communiquée par courrier dans le carnet de correspondance de votre enfant.

Le CA se compose de membres élus ainsi répartis :
- représentants de l'Administration du Collège,
- représentants des Collectivités locales et territoriales,
- représentants du Personnel du collège dont professeurs,
- représentants des Parents d'Élèves,
- représentants des Élèves élus.

Le CA (qui est un lieu de décision) se réunit environ tous les 2 mois pour :
- Débattre sur différents sujets concernant la vie de l'établissement, son projet et des améliorations à apporter pour le bien-être des enfants,
- Voter les budgets, les conventions, les sorties scolaires, les dotations horaires, les options…

LA COMMISSION PERMANENTE

Elle est composée d'une partie des membres élus du Conseil d'Administration.

Elle prépare le Conseil d'Administration. Elle est composée par :

- Le Principal
- Le Principal adjoint
- Les Élus des personnels administratifs
- Les Représentants des professeurs, des élèves et des parents élus
- Un représentant de la Commune

Les parents **FCPE** élus siègent également dans toutes les commissions : Commission Educative, Comité d'Education à la santé et à la citoyenneté, Conseil de Discipline.

LE CONSEIL DE CLASSE

Il se réunit une fois par trimestre sous la présidence du principal ou du principal adjoint et du professeur principal de la classe.

Il a pour mission d'examiner:
- Les comportements et les résultats scolaires de chaque élève,
- Les propositions d'orientation ou de redoublement élaborées par l'équipe pédagogique.

Il est composé par :
- Le Principal ou Le Principal Adjoint
- Les professeurs de la classe
- Deux délégués d'élèves élus en septembre
- La Conseillère d'Éducation
- La Conseillère d'Orientation
- L'Assistante Sociale
- Deux délégués de Parents (toute association de parents d'élèves confondue)

Quelques jours avant le Conseil de Classe, les délégués de parents **FCPE** diffusent des questionnaires afin de mieux appréhender les problèmes, les difficultés d'adaptation ou autres de votre enfant et mieux le défendre.
Un compte-rendu du conseil de classe vous est remis avec le bulletin scolaire que vous recevez à votre domicile.

REMARQUE : Le Délégué de Parents joue un rôle important, il représente l'ensemble des parents de la classe. Vous pouvez vous adressez à lui pour certains problèmes concernant votre enfant.

Pour être délégué de Parents, contactez-nous ou participez à l'AG le 17 Septembre 2013 à 19H00.

Des responsables bénévoles répondront aux questions que vous vous posez.

Pour nous contacter : fcpe-tourrette-levens@bbox.fr

PRÉSENTATION DE LA F.C.P.E.

La FCPE est la première fédération de parents d'élèves. Elle est représentative aux élections annuelles dans les établissements scolaires lycées, collèges, primaires et maternelles, où elle participe à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents.
La FCPE est une force de proposition et d'action.

Fondée le 26 mars 1947, la Fédération des conseils de parents d'élèves est Reconnue d'utilité publique par décret du 7 août 1951, la FCPE déclare lier étroitement la Défense de l'École Laïque et la Réforme Scolaire. Elle est agréée mouvement d'éducation populaire en 1982.

Au plan national, **la FCPE** représente les parents lors des discussions avec le Ministère de l'éducation nationale et siège dans de très nombreuses associations nationales liées à l'éducation.

La FCPE compte aujourd'hui :

- 310 000 adhérents,
- 65 000 parents d'élèves élus aux conseils d'école et aux conseils d'administration,
- 10 000 conseils locaux
- 100 associations départementales et extra-métropolitaines et des représentants dans les établissements français à l'étranger.

Au total, 1 600 000 familles ont voté pour la FCPE aux dernières élections.

La FCPE du collège René Cassin

Les parents **FCPE** sont des parents bénévoles au service des parents et des élèves.

Regroupés au sein d'un Conseil Local, ils sont présents aux Conseils de Classe, au Conseil d'Administration et les différentes commissions du Collège.

Rejoignez-nous, tous les parents ont un rôle à jouer et sont les bienvenus.

Pour l'année 2012/2013, les membres du bureau de **la FCPE** du collège René Cassin de Tourrette-Levens sont :

Véronique BUBALO (Présidente), Pascal CHARPENTIER (Président-adjoint), Cathy BUCHENET (Secrétaire), Michèle QUIRICI (Secrétaire adjointe), Linda BURCHERI (Trésorière) Emperatriz BERTRAND RAYNAUD DE LAGE (Trésorière adjointe).

Les parents membres du **conseil d'administration** sont :
Titulaires : Véronique BUBALO, Cathy BUCHENET, Pascal CHARPENTIER
Suppléants : Linda BURCHERI, Michèle QUIRICI, Emperatriz BERTRAND RAYNAUD DE LAGE .

Les prochaines élections du bureau du conseil local auront lieu le **17 septembre 2013** et du conseil d'administration **le 11 octobre 2013.**

Des informations précises vous seront diffusées à la rentrée par l'intermédiaire de vos enfants.

Le Conseil Local FCPE du Collège René Cassin

vous souhaite
une bonne rentrée
et une excellente année scolaire.